



7 mois sans travailler mais payé a 100 % ??????

Par **jean pol**, le **24/06/2014** à **17:01**

J'ai 58 ans , cadre chez un grossiste de la distribution ,on tente de me faire sortir ,se débarrasser de moi ,on me propose de partir fin juillet et d'être payé jusqu'en mars 2015 ,a 100 % ,en restant chez moi puis ils me proposent une rupture conventionnelle fin Mars ,ceci me permettant a priori avec une carrière d'arriver a la retraite ,je suis très méfiant ,la mariée me semble trop belle ,comment et es possible de rester chez soi 7 mois sans travailler , qui peut me sécuriser ou m'indiquer la mesure du risque ,outre le fait que l'entretien date de ce matin ,je suis dans l'émotion ,je risque de faire une bêtisse
D'avance merci

Par **P.M.**, le **24/06/2014** à **17:29**

Bonjour,

Il faudrait savoir comment c'est effectivement proposé et suivant quel accord mais déjà l'employeur manquerait à son obligation de vous fournir du travail, en tout cas l'indemnisation qui vous serait versée par Pôle Emploi ne serait pas équivalente à vos salaire et cette période ne constituerait que des trimestres validés mais non cotisés...

Il serait donc important de vous faire conseiller par une organisation syndicale voire un avocat spécialiste et de vous rapprocher de [l'Assurance Retraite...](#)